Solidaires

Aurillac, le 25 septembre 2013

LETTRE OUVERTE AUX PARLEMENTAIRES CANTALIENS

Messieurs les députés, Messieurs les sénateurs,

Vous allez être très prochainement amenés à débattre et à vous prononcer sur une nouvelle loi de réforme des retraites. Nous tenons à vous faire part de notre opposition résolue à l'orientation générale de ce texte. Son adoption en l'état rendrait tellement difficile l'acquisition des droits nécessaires à une retraite à taux plein, que cela pousserait ceux qui le peuvent vers la capitalisation, laissant tous les autres, la majorité, avec une pension au rabais.

Notre opposition à ce texte injuste et inéquitable se fonde sur les raisons suivantes :

- Tout d'abord cette réforme ne remettrait absolument pas en cause les effets néfastes des réformes précédentes : l'âge légal de départ à 62 ans serait maintenu, de même que les précédents allongements de cotisations, et les conditions défavorables de calcul des pensions, dont la décote.
- Elle allongerait encore la durée de cotisation jusqu'à 43 ans. Cet allongement progressif toucherait tous les salariés à partir de la génération 1958. C'est pour nous totalement inacceptable, car personne aujourd'hui ne peut être certain de travailler sans interruption de l'âge de 19 ans jusqu'à 62 ans.
- Concernant le financement, seuls les salariés (par la hausse des cotisations et l'allongement de la durée de cotisation) et les retraités (par le décalage de la date de revalorisation annuelle des pensions, et la suppression de certains avantages familiaux) sont mis à contribution, alors que les entreprises voient leur hausse de cotisation compensée par une baisse équivalente de cotisation patronale famille.

De plus, la partie de la loi qui concerne la création d'un conseil de surveillance des retraites fait référence à un plafonnement du taux de cotisation. La réforme semble tendre ainsi vers la mise en place d'un système à cotisation définie, et donc à prestation variable, ce qui serait catastrophique pour tous les retraités.

Cette réforme répond aux injonctions de la commission européenne, dans le droit fil des exigences de politiques austéritaires incluses dans le dernier traité européen adopté à l'automne dernier sans aucune renégociation.

A l'opposé de ces orientations de régression sociale, nous sommes porteurs de propositions pour une réforme des retraites progressiste, qui défende réellement le système par répartition :

- L'ouverture des droits à **retraite dès 60 ans**, à taux plein
- Un niveau de pension à **75 % du dernier salaire**
- La **reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé avant 60 ans**
- **L'indexation** des pensions et salaires portés au compte, **sur l'évolution des salaires**
- Retour aux **10 meilleures années** pour la détermination du salaire annuel moyen du privé, et maintien du calcul actuel dans le public
- La **validation des années d'études et de toutes les périodes d'inactivité forcée**
- Financement : **suppression des exonérations de cotisations patronales** ; **contribution des revenus financiers** des entreprises …

Au-delà de ces propositions concrètes, les premières urgences sont de mettre en place une véritable politique favorable à l'emploi, et une augmentation générale des salaires, indispensables pour relancer l'économie, et ainsi réduire les difficultés de vie du plus grand nombre des salariés, tout en procurant les moyens nécessaires à notre système de protection sociale. Il faut changer de cap dans la politique économique et rompre avec l'austérité.

Nous souhaitons vous rencontrer avant le début du débat parlementaire le 7 octobre prochain, afin d'avoir un échange avec vous, dont le contenu sera rendu public pour nourrir le débat de société sur un sujet majeur.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les députés, Messieurs les Sénateurs, nos salutations respectueuses.

Pour l'UD CGT du Cantal	Pour la FSU Cantal	Pour Solidaires Cantal
Thierry Bonhoure	Bruno Joulia	Etienne Berger